

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2144

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux,
M. Brigand, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Corneloup, M. Kamardine, M. Minot, Mme Périgault,
M. Ray, Mme Serre, M. Vatin, M. Dive, M. Dubois et Mme Duby-Muller

AVANT L'ARTICLE 8

Compléter l'intitulé du titre III par les mots :

« et leurs revenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La principale revendication exprimée par les agriculteurs lors des manifestations de ce début d'année porte sur le revenu agricole. Or, ce projet de loi -qui se veut pourtant d'orientation- n'évoque à aucun moment la question du revenu des agriculteurs, pourtant essentielle à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire. Sans revenus qui assurent aux agriculteurs une juste rémunération et une capacité à investir sur leur exploitation, le renouvellement des générations ne pourra pas être assuré et le nombre d'exploitations agricoles continuera de diminuer, compromettant l'objectif de souveraineté alimentaire affiché par ce projet de loi. C'est pourquoi le présent amendement vise à inscrire l'objectif d'augmentation du revenu des agriculteurs en titre III.